

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 13 mai 2024,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans l'ensemble des filières,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} juin 2024 :

Dans la filière administrative :

- créer 1 poste sur le grade d'attaché territorial
- créer 1 poste sur le grade d'adjoint administratif
- supprimer 1 poste sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- supprimer 6 postes sur le grade d'adjoint administratif

Dans la filière technique :

- créer 1 poste sur le grade d'ingénieur principal
- créer 5 postes sur le grade d'adjoint technique
- supprimer 1 poste sur le grade d'ingénieur
- supprimer 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- supprimer 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Dans la filière police municipale :

- créer 2 postes sur le grade de gardien-brigadier
- supprimer 2 postes sur le grade de brigadier-chef principal

Dans la filière médico-sociale :

- créer 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe
- créer 1 poste sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- supprimer 0,5 poste sur le grade de médecin hors classe
- supprimer 1,275 postes sur le grade de psychologue de classe normale
- supprimer 1 poste sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe
- supprimer 5 postes sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale

Dans la filière sociale :

- créer 2 postes sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- supprimer 1 poste sur le grade de conseiller socio-éducatif
- supprimer 2 postes sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'agent social principal de 1^{ère} classe

Dans la filière sportive :

- supprimer 1,34 postes sur le grade d'éducateur des APS

Dans la filière culturelle :

- créer 1 poste sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe
- supprimer 1 poste sur le grade de bibliothécaire
- supprimer 1 poste sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine

Dans la filière animation :

- supprimer 1 poste sur le grade d'animateur principal de 2ème classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- supprimer 6 postes sur le grade d'adjoint d'animation

ADOPTE le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe L...

[Signature]